



Extrait du registre des délibérations

du Conseil Municipal

Séance du lundi 12 octobre 2026

Délibération n° DEL_2026-1012-05

**MAIRIE DE SAINT
AMAND MAGNAZEIX**

L'an deux mille vingt-six et le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 2 octobre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Patrice MIRGUET ; Maire.

Président : M. MIRGUET

Secrétaire de séance : Mme LANGLOIS

Membres présents :

MIRGUET Patrice, TONIAL Bruno, AUPETIT Francis,	MACHINAUD Paul,
Brigitte, PREVOST Christian,	MASSARD Benoît.
PINET Geneviève, FEYSSAT	

Membres absents :

PIRES-ALVES Cécile donne procuration à PREVOST Christian,
DELANGHE Sibylle donne procuration à TONIAL Brigitte

OBJET : Modernisation éclairage public

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de poursuivre la modernisation et l'amélioration du réseau d'éclairage public dans plusieurs villages de la commune.

Les installations existantes nécessitent des travaux de modernisation afin d'améliorer la qualité de l'éclairage, de renforcer la sécurité des usagers et de réduire les consommations d'énergie et les coûts de fonctionnement de la commune.

Le projet concerne plusieurs secteurs de la commune et comprend notamment :

- **Les village du Cros de Laschamps et du Peu Regard** : remplacement des anciennes lampes à sodium par des équipements à **LED**, permettant une amélioration de l'éclairage et une réduction de la consommation électrique ;
- **Les villages de Montchenon, Le Peu Regard,et Le Chézeau** : installation ou remplacement des **horloges de commande de l'éclairage public**, afin d'améliorer la gestion des périodes d'allumage et d'extinction ;
- **Laschamps et Le Cros** : **pose de compteurs** permettant une gestion et un suivi adaptés des installations d'éclairage public et utilisation des horloges;
- **Village de Bonneuil** : **Dépose de l' éclairage public suite à une réorganisation lors du changement de l'éclairage en led** ,
- Ces travaux s'inscrivent dans une démarche globale de **modernisation du patrimoine d'éclairage public de la commune**, avec pour objectifs de réduire les consommations d'énergie, d'améliorer la sécurité et le confort des habitants et de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès du **Conseil départemental de la Haute-Vienne au titre du CTD** pour la réalisation de cette opération.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Le plan de financement sera établi dès réception des devis et fera apparaître :

Dépenses	Montant
Remplacement des éclairages à sodium par des LED	11 673.60 €
Pose et remplacement des horloges	1 459.20 €
Pose de compteurs	2 808.00 €
Depose des éclairage public , à Bonneuil	1 313.28 €
TOTAL	17 254.08 €

Recettes	Montant
Subvention sehv	5 056.13 €
Subvention CTD sollicitée	6 098.98 €
Autofinancement communal	6 098 .98 €
TOTAL	17 254 .08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe de réalisation des travaux de modernisation et d'amélioration de l'éclairage public dans les villages concernés ;
- **APPROUVE** le principe du remplacement des anciennes lampes à sodium par des équipements LED ;
- **APPROUVE** le principe de pose ou de remplacement des horloges de commande et de pose de compteurs ;
- **APPROUVE** le principe de création d'un éclairage public au **village BONNEUIL**
- **SOLLICITE** auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne une subvention au titre du **CTD** pour la réalisation de cette opération ;
- **PREND ACTE** que les devis sont actuellement en cours de sollicitation et que le montant définitif des travaux sera arrêté après réception de ceux-ci ;
- **APPROUVE** le principe d'un plan de financement associant la subvention CTD et l'autofinancement communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les devis nécessaires, à arrêter le montant définitif de l'opération et à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Où l'exposé de Monsieur Patrice MIRGUET,

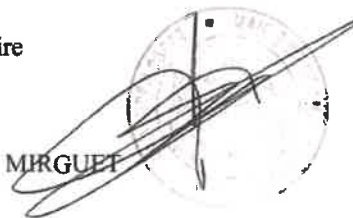
le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la délibération présentée.

Secrétaire de séance



Le Maire

Patrice MIRGUET



Certifiée exécutoire

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

En vertu de la présente

M. Maire certifie, sous sa responsabilité,

-informe que la présente délibération et d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Envoyé en préfecture le 16/10/2026

Reçu en préfecture le 16/10/2026

Publié le



ID : 087-218713303-20261016-DEL2026101205-DE